

cielle demande plus pour un programme que, quant à moi, j'aurais aboli hier si j'avais pu, je veux parler des restrictions au ministère des Postes. Dans toutes les villes canadiennes il y a des milliers de logements qui ne bénéficient pas de la distribution du courrier à cause des politiques de restrictions du gouvernement. A la poste de Regina, il y a un stationnement qui peut contenir environ 20 voitures, mais on semble s'attendre que 11,000 personnes viennent y chercher leur courrier. On nous dit qu'on ne peut pas installer de boîtes dans la boue des nouveaux lotissements, mais, au même moment, on dépense près de 2 millions de dollars pour l'automatisation du triage du courrier. Pourquoi trier le courrier si on ne le distribue même pas?

D'après mes calculs, il faudrait créer 2,000 à 2,500 emplois pour assurer un bon service postal dans les villes. Les Canadiens n'espèrent pas que les Postes réalisent des bénéfices ou qu'elle fassent leurs frais. Ils ont toujours été prêts à combler les déficits pour autant que le service soit bon. Je ne connais d'ailleurs aucun service postal à l'étranger qui fasse juste ses frais. Ils font tous des bénéfices.

M. Stevens: Le nôtre en faisait aux alentours de 1970.

M. Benjamin: Tant qu'à faire du déficit, les Postes canadiennes devraient au moins essayer d'offrir le meilleur service possible. Au lieu de cela, on automatise les services de tri mais on refuse de livrer le courrier. Le Parlement devrait également essayer d'aider l'économie dans d'autres domaines. Pour lutter à la fois contre la pollution et contre le chômage, nous pourrions lancer un programme d'aménagement d'égoûts dans toutes les villes dont le système de traitement des eaux usées laisse à désirer, un programme qui s'étalerait sur une période de sept ou huit ans et qui totaliserait une dépense de plusieurs milliards de dollars pour les trois niveaux d'administration publique. La confection, le transport et l'installation du matériel nécessaire à cette fin favoriserait l'embauche et cette initiative permettrait de réduire le taux de pollution. Ce programme me semble valable et voilà le genre de chose qu'il faudrait inclure dans le bill C-11 au lieu de ces cadeaux de 1.2 milliard de dollars aux sociétés et aux riches. Quand ils auront cet argent ils ne l'utiliseront pas pour créer de l'emploi.

Ce bill, monsieur l'Orateur, s'occupe trop des dollars et pas assez des gens. J'ai parlé de la cruelle plaisanterie que nous avons jouée aux anciens combattants du Canada. Comment un seul d'entre nous osera-t-il regarder en face un ancien combattant invalide si ce bill est adopté. Compte tenu de l'expérience passée, j'espérais que le gouvernement changerait son attitude, essayerait de nouvelles méthodes et, comme l'a dit le député de Comox-Alberni (M. Anderson), qu'il mettrait la nation au défi. Nous avons les connaissances et l'argent voulus, mais nous n'avons pas ni le leadership ni la planification ni l'orientation nécessaires. Et c'est seulement un gouvernement national qui peut nous les donner et pas une mesure comme le bill C-11, je vous le dis franchement. Si le gouvernement peut trouver 1.2 milliard de dollars pour cela, sans pouvoir trouver 30 millions de dollars pour les anciens combattants invalides, je ne peux pas appuyer cette mesure.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il une question pendant le temps qu'il lui reste?

M. Benjamin: Certainement, monsieur l'Orateur.

Impôt sur le revenu

M. Lumley: Le député pourrait-il nous dire comment il arrive au chiffre de 1.2 milliard de dollars en ce qui concerne les stimulants à l'industrie?

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, si le député vérifie dans le hansom, comme je vais le faire, je suis certain d'avoir parlé de 1.2 milliard de dollars sous forme de révisions d'impôt, de stimulants, de dégrèvements et autres concessions pour les sociétés et les gens riches.

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter tous mes collègues qui ont participé à ce débat. Leurs commentaires ont été très utiles. Le canadien moyen a beaucoup de mal à comprendre la loi de l'impôt sur le revenu. Elle devient tellement compliquée que de plus en plus de gens doivent demander l'aide de professionnels. Des avocats et des comptables deviennent des experts fiscaux et bon nombre de nos compagnies moyennes et grandes ont leurs propres services fiscaux qui les aident à profiter au maximum des dispositions fiscales et à calculer le montant qu'elles doivent payer en vertu de nos lois fiscales. Cela revient très cher.

En 1971, nous avons essayé de simplifier les choses. Mais au lieu que ce soit plus simple et plus direct, c'est devenu plus compliqué. Chaque fois que nous, les législateurs, essayons d'accorder un avantage à un certain groupe de gens ou à offrir des stimulants à un secteur de l'économie, nous rendons l'impôt sur le revenu encore plus compliqué. Si nous continuons d'évoluer dans le même sens qu'au cours des dix dernières années, nous devons nous demander où nous allons. Il viendra sûrement un temps où nous aurons deux fois plus de comptables et où chacun d'eux aura probablement deux fois moins de clients. Quelles sont les limites de l'esprit humain? Est-il possible qu'un comptable agréé ou un avocat se retrouve dans cette myriade de mesures fiscales? J'en doute fort. Je crois que nous entrons dans une ère où certaines de nos mesures fiscales très complexes rendront nécessaires la spécialisation et le travail d'équipe. Il est évident que les choses deviennent trop compliquées, tout comme le gouvernement est devenu trop gros.

● (1752)

Notre régime fiscal actuel fait porter par le Canadien moyen un lourd fardeau. Dans une large mesure, notre politique fiscale pénalise cette catégorie de citoyens, notamment les propriétaires de petites entreprises et les petits professionnels qui y perdent littéralement leur motivation. En constatant qu'une part de plus en plus importante de leurs revenus s'en va au gouvernement fédéral, les Canadiens qui touchent un revenu moyen ont l'impression qu'on étouffe leurs ambitions et qu'on leur enlève tout stimulant pour la création de nouveaux emplois. Les gens plus riches, ceux qui gagnent au delà de \$50,000 annuellement, ont souvent la chance d'avoir des intérêts dans diverses sociétés, de réaliser des gains en capital, et trouvent peut-être que, malgré notre régime fiscal, ils ont plusieurs possibilités de résoudre leurs problèmes fiscaux. Ils sont en mesure de se protéger.

Nous constatons que notre législation fiscale actuelle contient un certain nombre d'anomalies et nous force à nous demander si tous les Canadiens sont vraiment traités en toute justice et égalité. Par exemple, une infirmière qui travaille à son compte dans un hôpital peut déduire le coût de son uniforme alors qu'une autre infirmière qui travaille près d'elle mais qui fait partie du personnel de l'hôpital ne peut pas faire